PRÉFET
DES ÎLES WALLIS
ET FUTUNA
Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS DE MARCHÉ

Section I. Pouvoir adjudicateur

I.1 Nom et adresse
ÉTAT - Administration Supérieure des Îles Wallis et Futuna
BP 16 - Havelu - 98600 UVEA
Tél : 00 681 72 27 27
Profil acheteur : https://www.marches-publics.gouv.fr/

I.2 Obtention du dossier
Les documents du marché sont disponibles gratuitement à l'adresse suivante :
http://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise

I.3 Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues
Le point de contact susmentionné

I.4 Type de pouvoir adjudicateur
Ministère ou toute autre autorité nationale ou fédérale y compris leurs subdivisions régionales ou locales

I.5 Activité principale
Services généraux des administrations publiques

Section II. Objet de la consultation

II.1 Étendue du marché
Réaménagement du parking visiteur de l'aéroport de Hihifo - Wallis
Référence : 2026-E-PA-53-SEAC

II.2 Type de marché : Marché public de travaux

II.3 Codes CPV Principaux : 45223300-9 : Travaux de construction de parking
45233200 : Travaux de revêtements divers

II.4 Lieu d'exécution : Aéroport de Hihifo - 98600 île de Wallis

II.5 Informations sur les lots : Le contrat comporte un lot unique : la dévolution en lots séparés, dans le cas particulier, risque de rendre techniquement difficile ou financièrement coûteuse l'exécution des prestations.

II.6 Critères d'attribution
Critère Prix : 60 points
Valeur technique : 40 points

II.7 Variantes/PSE : En application de l'article R.2151-9 du CCP 2019, le pouvoir adjudicateur impose aux candidats de répondre à la variante obligatoire ci-dessous :

Le soumissionnaire devra présenter une offre variante qui portera sur la fourniture des granulats rentrant dans la composition de BBSG.

La présentation d'une offre de base et d'une offre variante sont obligatoires.

Le marché comporte une Prestation Supplémentaire Éventuelle (PSE)

PSE	Objet
1	Revêtement de la route d'accès au Service de l'Aviation Civile de Wallis et Futuna

II.8 Modalités de financement
Le règlement des comptes est décrit à l'article 7.4 « règlement des comptes » du CCAP.

II.9 Visite du site : Afin de prendre connaissance des contraintes relatives à l'exécution des prestations, la visite du site est vivement conseillée.

Pour procéder à cette visite, les candidats doivent contacter :
→ Jean-Charles DESSI, chef de la subdivision infrastructure
Numéro de téléphone : 82.12.05 ou 72.12.05
Adresse électronique : jean-charles.dessi@aviation-civile.gouv.fr

Section III. Procédure

III.1 Type de procédure : Le présent marché est passé en procédure adaptée en vertu des dispositions des articles L.2123-1, R.2123-1 à R.2123-8 du code de la commande publique 2019.
Cette consultation fait l'objet d'une relance suite à une procédure infructueuse.

III.2 Date limite de réception des offres : MARDI 22 SEPTEMBRE 2026 à 11h30 (heure de Wallis)

III.3 Dépôt des plis : La transmission électronique des plis se fera **uniquement** sur le profil acheteur de l'Administration Supérieure sur la plateforme (PLACE) à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.gouv.fr/
Aucun courriel ne sera accepté.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à tous les documents transmis au pouvoir adjudicateur. La transmission des plis sur un support physique électronique tels que CD-ROM, DVD-ROM, clé USB, Courriel ou tout autre support matériel n'est pas autorisée.

Les pièces de la candidature et celles l'offre, doivent être transmises en seule fois, lors d'un seul et même envoi. Elles feront l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique transmis par la plateforme de dématérialisation.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente. Aussi, l'attention des candidats est attirée sur le fait qu'un second dépôt par un même signataire (même identifiant) se substituera au premier : il y a donc lieu d'adresser une nouvelle offre complète et non un additif.

Les candidats peuvent adresser à l'acheteur une copie de sauvegarde des documents transmis par voie électronique dans les conditions fixées par un arrêté du ministre chargé de l'économie sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie ne peut être prise en considération que si elle est parvenue à l'acheteur dans le délai prescrit pour le dépôt, selon le cas, des candidatures ou des offres. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention : « *copie de sauvegarde* ».
Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Les documents transmis par voie électronique pourront être re-matérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite du marché papier.
Les plis dont le téléchargement serait effectué après la date et l'heure limites précitées, ne seront pas retenus et feront l'objet d'un archivage.
La signature électronique des documents et du contrat, par le soumissionnaire, n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

III.4 Délais de validité des offres
Le délai de validité des offres est de **180 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

Section IV. Renseignements complémentaires

IV.1 Procédure de recours
Instance chargée des procédures de recours et service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :
Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie
BP Q3 – 98851 NOUMEA CEDEX
Tel. 00 687 25 06 30 - Courriel : greffe.ta-noumea@juradm.fr

IV.2 Date d'envoi du présent avis : 31/08/26